SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SDIS 25

NUMERO 18 DU MOIS DE SEPTEMBRE 2021

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
10 chemin de la Clairière 25042 BESANCON CEDEX
☎ 03 81 85 36 00 – Fax 03 81 85 37 09

Directeur de publication : Christine BOUQUIN - Rédacteur : Béatrice ROUANET
- Imprimeur : SDIS du Doubs – Parution : septembre 2021 – Dépôt légal : septembre 2021 – Périodique gratuit

LISTE DES ACTES INSERES AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SDIS 25 N° 18 DU MOIS DE SEPTEMBRE 2021

Je certifie que les actes portés sur la liste ci-dessous comportant une page, figurent dans le recueil des actes administratifs du SDIS 25 n° 18 du mois de septembre 2021.

Le directeur départemental adjoint,

Colonel Jean-Luc POTIER

ACTES SOUMIS A PUBLICATION **PAGE**

Arrêtés de la présidente du conseil d'administration

Arrêté n°2021/0893 relatif à la composition de la commission des marchés en procédure adaptée dénommée « Commission MAPA » 5

Arrêté n°2021/0894 relatif à la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des sapeurs-pompiers professionnels dont les emplois sont classés dans la catégorie C 7

Arrêté n°2021/0895 relatif à la composition du comité technique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs 10

Arrêté n°2021/0896 relatif à la composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental du Doubs 13

Arrêté n°2021/0897 relatif à la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service départemental d'incendie et de secours du Doubs 16

Arrêté n°2021/0898 Délégations de fonction et de signature aux vice-présidents du conseil d'administration, membres du bureau 19

Arrêté n°2021/0883 conférant délégation de signature au lieutenant hors classe Hervé LACOMTE, chef du service Logistique Immobilier du groupement territorial Est 23

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 025-282500016-20210924-A20210893_JURCO-AR

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
Etablissement public
Corps départemental de sapeurs-pompiers

Arrêté n°2021/0893 relatif à la composition de la commission des marchés en procédure adaptée dénommée « Commission MAPA »

La présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs,

Chevalier de Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération en date du 1er juillet 2021 du conseil départemental du Doubs, constatant l'élection de Madame Christine BOUQUIN en qualité de présidente du conseil départemental ;

Vu la délibération en date du 19 juin 2018 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs relative au guide interne des procédures d'achats du SDIS 25 ;

Vu la délibération en date du 21 septembre 2021 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, relative à l'installation du conseil d'administration ;

Vu la délibération en date du 21 septembre 2021 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs relative à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération du 21 septembre 2021 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs relative à la délégation d'attributions accordée à la présidente du conseil d'administration ;

A R R Ê T E

Article 1 : Sont appelés à siéger au sein de la commission des marchés en procédure adaptée dénommée « commission MAPA » :

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Béatrix LOIZON	**Monsieur Bruno BEAUDREY**
Monsieur Thierry MAIRE DU POSET	**Monsieur Olivier BILLOT**
Madame Géraldine LEROY	**Monsieur Aly YUGO**
Monsieur Claude DALLAVALLE	**Monsieur Philippe MARECHAL**
Monsieur Fabrice TAILLARD	**Monsieur Joël VERNIER**

10, chemin de la Clairière _ 25042 Besançon Cedex
TEL. 03 81 85 36 00 _ FAX. 03 81 85 37 09
www.pompiers25.fr

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 025-282500016-20210924-A20210893_JURCO-AR

Article 2 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 24 septembre 2021

Christine BOUQUIN,
Présidente du Conseil d'administration

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 025-282500016-20210924-A20210894_JURCO-AR

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
Etablissement public
Corps départemental de sapeurs-pompiers

Arrêté n°2021/0894 relatif à la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des sapeurs-pompiers professionnels dont les emplois sont classés dans la catégorie C

La présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs,

Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1424-30 ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, notamment ses articles 43 et 44 ;

Vu le décret n°89-677 du 18 septembre 1989 modifié, relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n°95-1018 du 14 septembre 1995 modifié, fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques en application de l'article 90 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu la délibération en date du 1er juillet 2021 du conseil départemental du Doubs, constatant l'élection de Madame Christine BOUQUIN en qualité de présidente du conseil départemental ;

Vu la délibération en date du 21 septembre 2021 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, relative à l'installation du conseil d'administration ;

Vu l'arrêté n°2020/2024 du 3 novembre 2020 pris par la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, et relatif à la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des sapeurs-pompiers professionnels dont les emplois sont classés dans la catégorie C ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C en date du 6 décembre 2018 ;

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 025-282500016-20210924-A20210894_JURCO-AR

ARRÊTE

Article 1 : Sont appelés à siéger en qualité de représentants du service départemental d'incendie et de secours du Doubs au sein de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des sapeurs-pompiers professionnels dont les emplois sont classés dans la catégorie C :

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Christine BOUQUIN, Présidente du conseil d'administration	**Monsieur Michel VIENET**
Monsieur Ludovic FAGAUT	**Madame Chantal GUYEN**
Madame Marie-Paule BRAND	**Madame Patricia LIME-VIEILLE**
Madame Géraldine LEROY	**Madame Martine VOIDEY**
Monsieur Joël VERNIER	**Monsieur Yves MAURICE**

Article 2 : Sont appelés à siéger au sein de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des sapeurs-pomplers professionnels dont les emplois sont classés dans la catégorie C, en qualité de représentants élus du personnel :

Membres titulaires	Membres suppléants
Adjudant-chef Samuel BRIONNE *Groupe hiérarchique 2 (groupe hiérarchique supérieur de la catégorie C)* Liste CGT des agents du SDIS 25	**Sergent-chef Philippe MENDY** *Groupe hiérarchique 2 (groupe hiérarchique supérieur de la catégorie C)* Liste CGT des agents du SDIS 25
Sergent Nicolas TRIPONNEY *Groupe hiérarchique 2 (groupe hiérarchique supérieur de la catégorie C)* Liste CGT des agents du SDIS 25	**Sergent-chef Rodolphe DEMAIMAY** *Groupe hiérarchique 2 (groupe hiérarchique supérieur de la catégorie C)* Liste CGT des agents du SDIS 25
Sergent-chef Nicolas SCHORI *Groupe hiérarchique 2 (groupe hiérarchique supérieur de la catégorie C)* Liste FO SIS 25 (FO)	**Sergent-chef Marc VALKER** *Groupe hiérarchique 2 (groupe hiérarchique supérieur de la catégorie C)* Liste FO SIS 25 (FO)
Adjudant Jean-François LIEGEON *Groupe hiérarchique 2 (groupe hiérarchique supérieur de la catégorie C)* Liste SNSPP-PATS 25 (SNSPP-PATS national)	**Caporal Pascal GRISEY** *Groupe hiérarchique 2 (groupe hiérarchique supérieur de la catégorie C)* Liste SNSPP-PATS 25 (SNSPP-PATS national)

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 025-282500016-20210924-A20210894_JURCO-AR

Membres titulaires	Membres suppléants
Sergent-chef Jérémie COGNAT *Groupe hiérarchique 2 (groupe hiérarchique supérieur de la catégorie C)* Liste SNSPP-PATS 25 (SNSPP-PATS national)	**Caporal Aurélien MONTAGNON** *Groupe hiérarchique 2 (groupe hiérarchique supérieur de la catégorie C)* Liste SNSPP-PATS 25 (SNSPP-PATS national)

Article 3 : L'arrêté n°2020/2024 du 3 novembre 2020 susvisé, est abrogé.

Article 4 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 24 septembre 2021

Christine BOUQUIN,
Présidente du Conseil d'administration

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 025-282500016-20210924-A20210895_JURCO-AR

SDIS 25
DOUBS
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
Etablissement public
Corps départemental de sapeurs-pompiers

Arrêté n°2021/0895 relatif à la composition du comité technique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs

La présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs,

Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1424-30 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération en date du 1er juillet 2021 du conseil départemental du Doubs, constatant l'élection de Madame Christine BOUQUIN en qualité de présidente du conseil départemental ;

Vu la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs en date du 5 avril 2018, relative au renouvellement de la composition du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;

Vu la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs en date du 21 septembre 2021 relative à l'installation du conseil d'administration ;

Vu l'arrêté n°2020/0381/RH-1A1 du 9 mars 2020 pris par la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, portant radiation, à compter du 1er août 2020, de Madame Muriel DEVAUX, née NORET, rédacteur principal 1ère classe, admise à faire valoir ses droits à la retraite ;

Vu l'arrêté n°2020/0745/RH-1A1 du 19 mai 2020 pris par la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, portant détachement de Monsieur Arnaud BOUTON pour l'accomplissement d'un stage dans le corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés au CHRU de Besançon ;

Vu l'arrêté n°2020/2025 du 3 novembre 2020, pris par la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et relatif à la composition du comité technique ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au comité technique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, en date du 6 décembre 2018 ;

Considérant le courrier de Monsieur Frédéric LONGHINO, en date du 27 octobre 2020, relatif à sa démission du mandat de représentant suppléant du personnel au comité technique du SDIS du Doubs ;

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 025-282500016-20210924-A20210895_JURCO-AR

A R R Ê T E

Article 1 : Sont appelés à siéger en qualité de représentants du service départemental d'incendie et de secours du Doubs au sein du comité technique :

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Christine BOUQUIN, Présidente du conseil d'administration	**Monsieur Michel VIENET**
Monsieur Jean-Luc GUYON	**Madame Priscilla BORGERHOFF**
Monsieur Fabrice TAILLARD	**Madame Laurence INVERNIZZI**
Monsieur Claude DALLAVALLE	**Monsieur Nathan SOURISSEAU**
Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX	**Colonel Jean-Luc POTIER**

Article 2 : Sont appelés à siéger au comité technique comme représentants élus du personnel :

Membres titulaires	Membres suppléants
Capitaine Samuel GUICHARD Liste Avenir Secours services publics (CFE-CGC)	**Commandant Guillaume ROYER-FEY** Liste Avenir Secours services publics (CFE-CGC)
Caporal-chef Mickaël DUSSOUILLEZ Liste CGT des agents du SDIS 25	**Adjudant-chef Jérôme CUSENIER** Liste CGT des agents du SDIS 25
Ingénieur territorial Didier MOREAU Liste CFDT Interco 25 (CFDT)	**Attachée territoriale Marie-Pierre COUTOT** Liste CFDT Interco 25 (CFDT)
Adjudant-chef Arnaud PICHETTI Liste SNSPP-PATS 25 (SNSPP-PATS national)	**Attachée territoriale Isabelle KLEINHANS** Liste SNSPP-PATS 25 (SNSPP-PATS national)
Lieutenant 1ère classe Philippe RIVIERE Liste SNSPP-PATS 25 (SNSPP-PATS national)	**Capitaine David FALLOT** Liste SNSPP-PATS 25 (SNSPP-PATS national)

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 025-282500016-20210924-A20210895_JURCO-AR

Article 3 : L'arrêté n°2020/2025 du 3 novembre 2020 susvisé est abrogé.

Article 4 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 24 septembre 2021

Christine BOUQUIN,
Présidente du conseil d'administration

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 025-282500016-20210924-A20210896_JURCO-AR

SDIS 25
DOUBS
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
Etablissement public
Corps départemental de sapeurs-pompiers

Arrêté n°2021/0896 relatif à la composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental du Doubs

La présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs,

Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1424-30 et R. 1424-23 ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté ministériel INTE01608168A du 29 mars 2016 modifié, portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la délibération en date du 1er juillet 2021 du conseil départemental du Doubs, constatant l'élection de Madame Christine BOUQUIN en qualité de présidente du conseil départemental ;

Vu la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs en date du 5 avril 2018, relative au renouvellement de la composition du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;

Vu la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs en date du 13 octobre 2020, relative à la représentation de l'établissement au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs en date du 21 septembre 2021, relative à l'installation du conseil d'administration ;

Vu la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs en date du 21 septembre 2021, relative à la représentation de l'établissement au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté n° 2020/2026 du 3 novembre 2020, pris par la présidente du conseil d'administration et relatif à la composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental du Doubs ;

Vu l'arrêté n°2021/0895 du 24 septembre 2021 pris par la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et relatif à la composition du comité technique ;

Vu le procès-verbal de la commission de recensement des votes en date du 28 septembre 2020 relatif à l'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du Doubs ;

A R R Ê T E

Article 1 : Le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires est composé comme suit :

10, chemin de la Clairière _ 25042 Besançon Cedex
TEL. 03 81 85 36 00 _ FAX. 03 81 85 37 09
www.pompiers25.fr

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 025-282500016-20210924-A20210896_JURCO-AR

I – Membres représentant l'administration :

Titulaires	Suppléants
Madame Christine BOUQUIN, Présidente du conseil d'administration	Monsieur Michel VIENET
Monsieur Jean-Luc GUYON	Madame Priscilla BORGERHOFF
Monsieur Fabrice TAILLARD	Madame Laurence INVERNIZZI
Monsieur Claude DALLAVALLE	Monsieur Nathan SOURISSEAU
Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX	Colonel Jean-Luc POTIER
Madame Géraldine TISSOT-TRULLARD	Monsieur Thierry VERNIER
Monsieur Philippe MARECHAL	Monsieur Jean-Claude GRENIER

II – Membres représentant les sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental

Titulaires	Suppléants
Sapeur 1ère classe Florine MAURICE	Sapeur 1ère classe Jérôme MOREL
Caporal Clara PAIGNAY	Caporal Perrine RIGOLOT
Sergent Cyril GARNACHE-BARTHOD	Sergent Clément PERRIGUEY
Adjudant-Chef Denis LAPORTE	Adjudant Yohann PONCOT
Lieutenant Julien GROSJEAN	Lieutenant Benoît KOLLY
Lieutenant Corine GIRARD	Lieutenant Olivier GROS
Infirmier Chef Jean-Christophe MONTAGNON	Infirmier principal Kévin DESCHENES

III – Assistent avec voix consultative aux séances du comité :

- le médecin-chef du service de santé et de secours médical ou son représentant ;
- le président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers ou son représentant.

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 025-282500016-20210924-A20210896_JURCO-AR

Article 2 : L'arrêté n°2020/2026 du 3 novembre 2020 susvisé, est abrogé.

Article 3 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 24 septembre 2021

Christine BOUQUIN,
Présidente du conseil d'administration

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 025-282500016-20210924-A20210897_JURCO-AR

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
Etablissement public
Corps départemental de sapeurs-pompiers

Arrêté n°2021/0897 relatif à la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service départemental d'incendie et de secours du Doubs

La présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs,

Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1424-30 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène, et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération en date du 1er juillet 2021 du conseil départemental du Doubs, constatant l'élection de Madame Christine BOUQUIN en qualité de présidente du conseil départemental ;

Vu la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs prise en date du 5 avril 2018, relative au renouvellement de la composition du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;

Vu la délibération en date du 21 septembre 2021 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, relative à l'installation du conseil d'administration ;

Vu l'arrêté n°2020/2027 du 3 novembre 2020 modifié, pris par la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et relatif à la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;

Vu l'arrêté n°2020/0381/RH-1A1 du 9 mars 2020 pris par la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, portant radiation, à compter du 1er août 2020, de Madame Muriel DEVAUX, née NORET, rédacteur principal 1ère classe, admise à faire valoir ses droits à la retraite ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au comité technique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, en date du 6 décembre 2018 ;

Vu le courrier de la secrétaire générale du syndicat CFDT Interco 25 en date du 14 décembre 2018 portant communication du nom des représentants du personnel désignés par l'organisation syndicale ;

Vu le courrier du président de la section départementale du Doubs Avenir Secours (CFE-CGC) en date du 28 décembre 2018 portant communication du nom des représentants du personnel désignés par l'organisation syndicale ;

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 025-282500016-20210924-A20210897_JURCO-AR

Vu le courrier du secrétaire général de la CGT du SDIS 25 en date du 3 janvier 2019 portant communication du nom des représentants du personnel désignés par l'organisation syndicale ;

Vu le courrier du président du SNSPP-PATS 25 en date du 3 janvier 2019 portant communication du nom des représentants du personnel désignés par l'organisation syndicale ;

Vu le courrier de Madame la Secrétaire du syndicat CFDT Interco 25 en date du 14 novembre 2020 et portant désignation de Madame Marie-Pierre COUTOT en tant que membre suppléante, représentante du personnel, au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;

Considérant la mutation de Monsieur Sylvain RICHARD, commandant de sapeurs-pompiers professionnels, au service départemental d'incendie et de secours du Jura, à compter du 1er février 2020 ;

A R R Ê T E

Article 1 : Sont désignés comme représentants du service départemental d'incendie et de secours du Doubs appelés à siéger au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail :

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Cédric BÔLE	**Monsieur Jean-Luc PAUTHIER**
Madame Béatrix LOIZON	**Madame Valérie MAILLARD**
Madame Florence ROGEBOZ	**Monsieur Romuald VIVOT**
Monsieur Philippe GAUTIER	**Madame Sophie RADREAU**
Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX	**Colonel Jean-Luc POTIER**

Article 2 : Sont appelés à siéger au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail comme représentants du personnel :

Membres titulaires	Membres suppléants
Commandant Sylvain RICHARD Désigné par le syndicat Avenir Secours (CFE-CGC) – Section départementale du Doubs *(Mandat ayant pris fin le 1er février 2020 - Remplacé par le représentant suppléant appartenant à la même organisation syndicale, pour la durée du mandat restant à courir)*	**Commandant Charles CLAUDET** Désigné par le syndicat Avenir Secours (CFE-CGC) – Section départementale du Doubs

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 025-282500016-20210924-A20210897_JURCO-AR

Membres titulaires	Membres suppléants
Adjudant-chef Jacky GIRARD Désigné par le syndicat CGT du SDIS 25	**Caporal-chef Mickaël DUSSOUILLEZ** Désigné par le syndicat CGT du SDIS 25
Ingénieur territorial Didier MOREAU Désigné par le syndicat CFDT Interco 25	**Attachée territoriale Marie-Pierre COUTOT** Désignée par le syndicat CFDT Interco 25
Adjudant-chef Jean-François LIEGEON Désigné par le syndicat SNSPP-PATS 25	**Adjudant-chef Astrid AUTHIER-CAILLAUD** Désigné par le syndicat SNSPP-PATS 25
Attachée territoriale Isabelle KLEINHANS Désigné par le syndicat SNSPP-PATS 25	**Lieutenant 1ère classe Philippe RIVIERE** Désigné par le syndicat SNSPP-PATS 25

Article 3 : La présidence des réunions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est assurée par Monsieur Cédric BÔLE.

Article 4 : L'arrêté n°2020/2027 du 3 novembre 2020, susvisé, est abrogé.

Article 5 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 24 septembre 2021

Christine BOUQUIN,
Présidente du conseil d'administration

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 025-282500016-20210924-A20210898_JURDE-AR

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
Etablissement public
Corps départemental de sapeurs-pompiers

Arrêté n°2021/0898
Délégations de fonction et de signature
aux vice-présidents du conseil d'administration, membres du bureau

La présidente du conseil d'administration du
service départemental d'incendie et de secours du Doubs,

Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-5, L.1424-27 et L.1424-30 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté NOR : INTE1608168A du 29 mars 2016 modifié, du ministre de l'intérieur, portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs en date du 19 juin 2018 relative au guide interne des procédures d'achats du SDIS 25 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs en date du 21 septembre 2021 relative à l'élection des membres du bureau ;

Vu la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs en date du 21 septembre 2021 relative à la délégation d'attributions accordée à la présidente du conseil d'administration ;

Vu la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs en date du 21 septembre 2021 relative à la composition et à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) ;

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 025-282500016-20210924-A20210898_JURDE-AR

Vu la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs en date du 21 septembre 2021, relative à la représentation de l'établissement au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté n°2008/0964 du 24 décembre 2008 modifié, pris par le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et portant règlement intérieur du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et du corps départemental des sapeurs-pompiers du Doubs ;

Vu l'arrêté n°2021/0739 du 2 juillet 2021, pris par la présidente du conseil d'administration relatif aux délégations de fonction et de signature aux vice-présidents du conseil d'administration, membres du bureau ;

Vu l'arrêté n°2021/0893 du 24 septembre 2021, pris par la présidente du conseil d'administration, relatif à la commission des marché en procédure adaptée, dénommée « commission MAPA » ;

Vu l'arrêté n°2021/0894 du 24 septembre 2021, pris par la présidente du conseil d'administration, relatif à la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des sapeurs-pompiers professionnels dont les emplois sont classés dans la catégorie C ;

Vu l'arrêté n°2021/0895 du 24 septembre 2021, pris par la présidente du conseil d'administration, relatif à la composition du comité technique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;

Vu l'arrêté n°2021/0896 du 24 septembre 2021, pris par la présidente du conseil d'administration, relatif à la composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

A R R Ê T E

Article 1 :

I - Délégation de signature est conférée à Monsieur Michel VIENET, premier vice-président du conseil d'administration, à l'effet de signer, au nom de la présidente du conseil d'administration, tous actes, arrêtés, décisions, documents et correspondances intéressant l'administration et l'exercice des compétences du service départemental d'incendie et de secours du Doubs à l'exception :

- des rapports et procès-verbaux soumis et examinés par le conseil d'administration ;
- des rapports et procès-verbaux soumis et examinés par le bureau du conseil d'administration ;
- des extraits des délibérations du conseil d'administration et des extraits des délibérations du bureau du conseil d'administration ;
- des décisions et arrêtés à caractère réglementaire ;
- des décisions et arrêtés portant nomination des membres de conseils, commissions ou comités institués auprès du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
- des actes, arrêtés, décisions, documents et correspondances relatifs à la réception des dons, legs et subventions ;
- des correspondances adressées aux ministres et parlementaires.

II – Sont, en outre, exclus de la délégation conférée au I du présent article :

- les actes, arrêtés, décisions, documents et correspondances concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics ;
- les actes, documents et correspondances concernant l'exercice des délégations prévues aux articles 4, 5 et 6 du présent arrêté.

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 025-282500016-20210924-A20210898_JURDE-AR

Article 2 : Délégation de signature est conférée à Madame Catherine BARTHELET, troisième vice-présidente du conseil d'administration, à l'effet de signer au nom de la présidente du conseil d'administration, tous actes, arrêtés, décisions, documents et correspondances concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel VIENET, la délégation qui lui est conférée à l'article 1 du présent arrêté, est exercée, aux mêmes conditions, par Monsieur Philippe MARECHAL, second vice-président du conseil d'administration et, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe MARECHAL, par Madame Catherine BARTHELET, troisième vice-présidente du conseil d'administration.

Article 4 : Délégation de fonction est conférée à Monsieur Michel VIENET, premier vice-président du conseil d'administration, à l'effet de présider, en qualité de représentant de la présidente du conseil d'administration :

- la commission administrative paritaire compétente à l'égard des sapeurs-pompiers professionnels dont les emplois sont classés dans la catégorie C,
- le comité technique,
- le groupe de dialogue social,
- le comité de partage des indicateurs opérationnels,

et d'assurer l'organisation des réunions de ces instances depuis la convocation jusqu'au procès-verbal des conclusions ainsi que de signer tous actes, documents et correspondances dans ce cadre.

Article 5 : Délégation de fonction est conférée à Monsieur Philippe MARECHAL, second vice-président du conseil d'administration, à l'effet de présider, en qualité de représentant de la présidente du conseil d'administration, le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, et d'assurer l'organisation des réunions de cette instance depuis la convocation jusqu'au procès-verbal des conclusions ainsi que de signer tous actes, documents et correspondances dans ce cadre.

Article 6 : Délégation de fonction est conférée à Madame Catherine BARTHELET, troisième vice-présidente du conseil d'administration, à l'effet de présider, en qualité de représentante de la présidente du conseil d'administration :

- la commission d'appel d'offres,
- la commission dénommée « Commission MAPA »,

et d'assurer l'organisation des réunions de ces instances depuis la convocation jusqu'au procès-verbal des conclusions ainsi que de signer tous actes, documents et correspondances dans ce cadre.

Article 7 : L'arrêté n°2021/0739 du 2 juillet 2021, susvisé, est abrogé.

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 025-282500016-20210924-A20210898_JURDE-AR

Article 8 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 24 septembre 2021

Christine BOUQUIN,
Présidente du Conseil d'administration

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
Etablissement public
Corps départemental de sapeurs-pompiers

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 025-282500016-20210922-A20210883_JURDE-AI

Arrêté n°2021/0883 conférant délégation de signature au lieutenant hors classe Hervé LECOMTE, chef du service Logistique Immobilier du groupement territorial Est

La présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs,

Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1424-33 ;

Vu la délibération en date du 1er juillet 2021 du conseil départemental du Doubs, constatant l'élection de Madame Christine BOUQUIN en qualité de présidente du conseil départemental ;

Vu la délibération en date du 21 septembre 2021 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, relative à l'installation du conseil d'administration ;

Vu la délibération en date du 21 septembre 2021 prise par le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, relative à la délégation d'attributions du conseil d'administration à la présidente ;

Vu l'arrêté n°2008/0964 du 24 décembre 2008 modifié, pris par le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et portant règlement intérieur du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et du corps départemental du Doubs ;

Vu l'arrêté n°2021/0810/001 du 10 août 2021 pris conjointement par le préfet du Doubs et par la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, portant recrutement par voie de mutation de Monsieur Hervé LECOMTE, lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté n°2021/0832/RH-1B3 du 3 septembre 2021 pris par la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs relatif au grade, à l'affectation et aux fonctions de Monsieur Hervé LECOMTE ;

A R R Ê T E

Article 1 : Dans le cadre des compétences du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et pour les affaires relevant des attributions de son service, délégation de signature est conférée à Monsieur Hervé LECOMTE, Lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels, chef du service Logistique Immobilier du groupement territorial Est, à l'effet de signer au nom de la présidente du conseil d'administration :

- les bons et lettres de commande d'un montant inférieur à 500 euros hors taxes, dans la limite des autorisations budgétaires,

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 025-282500016-20210922-A20210883_JURDE-AI

- l'attestation, sous quelque forme que ce soit, du service fait des dépenses concernant son service,
- les demandes de devis et tous documents s'y rapportant, dans le cadre des achats d'un montant inférieur à 500 euros hors taxes,
- les autorisations d'absence, de congés annuels ou de récupération ainsi que les régularisations d'horaires, sur demande des agents placés sous sa hiérarchie.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 3 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et dont copie sera adressée à l'intéressé ainsi qu'à Monsieur le Payeur départemental.

Fait à Besançon, le 22 septembre 2021

Christine BOUQUIN,
Présidente du Conseil d'administration

Certifié conforme
Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX

Directeur départemental des services d'incendie et de secours
Commandant le 25e CDSP